

Séance du 10 décembre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Monsieur BOUTONNET présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE – Attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2015-2016.

Les bourses d'enseignement supérieur peuvent être attribuées, sous condition de ressources, aux étudiants poursuivant leurs études au-delà du baccalauréat, soit en établissement universitaire (faculté, I.U.T, etc.), soit dans une grande école ou en classe préparatoire, soit dans d'autres établissements d'enseignement supérieur. Les critères d'attribution sont détaillés dans le règlement adopté par le conseil municipal lors de la séance du 19 juillet 2007.

Les montants des quotients et des bourses sont revalorisés chaque année en fonction de la hausse des prix. Pour l'année universitaire 2015-2016, ils s'établissent comme suit :

ETUDES SUIVIES AU SEIN DE L'AGGLOMERATION BAYONNAISE	
Quotient familial	Montant des bourses
Entre 0 € et 347 €	412 €
Entre 348 € et 696 €	206 €
ETUDES SUIVIES EN DEHORS DE L'AGGLOMERATION BAYONNAISE	
Quotient familial	Montant des bourses
Entre 0 € et 172 €	824 €
Entre 173 € et 348 €	618 €
Entre 349 € et 531 €	412 €
Entre 532 € 696 €	206 €

Lors de la commission d'attribution réunie le 25 novembre 2015, 121 demandes ont été examinées dont 76 répondaient aux critères d'attribution. Toutefois, après examen des situations familiales des intéressés et/ou en présence d'un quotient familial très légèrement supérieur aux seuils fixés, il est proposé que 6 dossiers supplémentaires soient retenus pour l'obtention même d'une bourse et que parmi les bénéficiaires, 25 se voient attribuer le montant immédiatement supérieur.

Dans ces conditions, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2015-2016, aux personnes mentionnées sur la liste ci-annexée, pour un total de 36 668 €.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.